

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 10	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 septembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

Point n°2015-09-28-BD-49 :

Tableau des effectifs de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires dans la Fonction Publique territoriale,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

DÉCIDE la création de :

1 poste d'attaché

2 postes d'ingénieur principal

2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine de 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe

DÉCIDE la suppression de :

1 poste de responsable de pôle contractuel (filière administrative)

1 poste de rédacteur

1 poste de responsable de pôle contractuel (filière technique)

1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe

3 postes de technicien

1 poste d'agent de maîtrise principal

1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

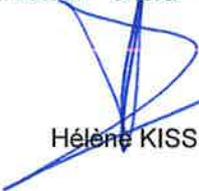
1 poste de chargé des collections photographiques contractuel

1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

9 postes d'agent d'encadrement

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

tableau des effectifs au 1er octobre 2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS				dont : TEMPS NON COMPLET
			Services commu- nautaires	Effectifs mis à disposition de la Régie Haganis	Mises à dispositi on (autres)	total pourvu Metz Métropole	
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Directeur Général des Services	A	1	1	0		1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	4	4	0		4	
Administrateur	A	2	0	0	1	1	
Directeur	A	9	9	0		9	
Attaché principal	A	5	4	0		4	
Attaché	A	33	26	5		31	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0		1	
Rédacteur principal 2ème classe	B	6	6	0	0	6	
Rédacteur	B	16	16	0		16	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	9	7	2		9	
Adjoint administratif principal 2ème classe*	C	12	9	2		11	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	22	18	4		22	
Adjoint administratif de 2ème classe*	C	39	38	0		38	
TOTAL 1		159	139	13	1	153	1
SECTEUR CULTUREL							
Professeur enseignement artistique hors classe	A	29	29	0		29	1
Professeur enseignement artistique classe normale	A	17	16	0		16	4
Conservateur patrimoine en chef	A	1	1	0		1	
Conservateur patrimoine	A	1	1	0		1	
Attaché de conservation du patrimoine	A	5	4	0		4	
Bibliothécaire	A	1	1	0		1	
Assistant conservation principal 1ère cl.Patrimoine et Biblio	B	2	1	0		1	
Assistant conservation principal 2ème cl.Patrimoine et Biblio	B	18	14	0		14	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	37	37	0		37	8
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	11	11	0		11	4
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	0		1	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	0	0		0	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2	2	0		2	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	15	15	0		15	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	12	11	0		11	
Animateur aux musées		3	3	0		3	
Agent d'encadrement	C	0	0	0		0	
TOTAL 2		156	147	0	0	147	18
SECTEUR ANIMATION							
Animateur	B	1	0	0		0	
Adjoint d'animation 1ère classe	C	3	3	0		3	
Adjoint d'animation 2ème classe	C	8	5	0		5	
TOTAL 3		12	8	0	0	8	0
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
Technicien paramédical classe supérieure	B	2	0	2		2	
TOTAL 4		2	0	2	0	2	0
SECTEUR SPORTIF							
Educateur des activités physiques sportives	B	1	1			1	
TOTAL 5		1	1	0	0	1	0
SECTEUR TECHNIQUE							
Ingénieur en chef **	A	8	6	0		6	
Ingénieur principal *	A	12	10	0		10	
Ingénieur	A	12	12	0		12	
Technicien principal de 1ère classe	B	18	14	4		18	
Technicien principal de 2ème classe	B	28	26	0		26	
Technicien	B	20	13	5		18	
Agent de maîtrise principal	C	32	10	21		31	
Agent de maîtrise*	C	38	20	17		37	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	69	55	13		68	
Adjoint technique principal de 2ème classe*	C	85	63	19		82	
Adjoint technique de 1ère classe	C	25	14	10		24	
Adjoint technique de 2ème classe	C	119	91	11		102	3
TOTAL 6		466	334	100	0	434	3
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)		796	629	115	1	745	22

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

* dont 1 agent détaché

** dont 2 agents détachés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

tableau des effectifs au 1er octobre 2015

	AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
1	Responsable de Pôle	A	COM	IB. 985	A
1	Chargé de mission	A	ADM	IB.1015	A
1	Chargé de mission	A	TECH	IB. 492	A
1	Chargé de mission	A	ADM	IB. 379	A
1	Directeur de Cabinet	A	CAB	IM.1212	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 625	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 767	110
1	Attaché de presse	A	ADM	IB. 588	A
1	Responsable de Pôle	A	ADM	IB. 801	A
1	Responsable de Pôle	A	TECH	IB. 540	A
0	Responsable de Pôle	A	TECH	IB.1071	A
0	Responsable de Pôle	A	ADM	IB. 466	A
1	Archéologue	A	CULT	IB. 540	A
1	Chargé de Communication	A	ADM	IB. 588	A
1	Directeur artistique		CULT	IB.1074	A
1	Directeur technique		TECH	IB. 710	A
1	Chef costumier		CULT	IB. 675	A
1	Pianiste corps de ballet		CULT	IB. 525	A
1	Pianiste des chœurs		CULT	IB. 397	A
1	Régisseur général		CULT	IB. 985	A
1	Régisseur de scène		CULT	IB. 397	A
1	Chef de chœur		CULT	IB. 741	A
1	Régisseur des chœurs		CULT	IB. 638	A
2	Choristes		CULT	IB. 460	A
7	Choristes		CULT	IB. 504	A
1	Choriste		CULT	IB. 540	A
2	Choristes		CULT	IB. 573	A
7	Choristes		CULT	IB. 605	A
5	Choristes		CULT	IB. 638	A
1	Maître de ballet		CULT	IB. 534	A
3	Danseurs		CULT	IB. 357	A
1	Danseur		CULT	IB. 367	A
3	Danseurs		CULT	IB. 397	A
3	Danseurs		CULT	IB. 422	A
2	Danseurs		CULT	IB. 444	A
1	Danseur		CULT	IB. 463	A
1	Danseur		CULT	IB. 493	A
0	chargé des collections photographiques		ADM	IB. 659	A
1	responsable des publics Musée		CULT	IB. 379	A
1	Conservateur -collections archéo	A	CULT	IB. 499	A
1	agent de collecte de recyclables	C	TECH	IB. 303	A
1	chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 328	A
1	chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 303	A
1	agent de distribution de contenants	C	TECH	IB 296	A
0	agent de distribution de contenants	C	TECH	IB 299	A
2	agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 303	A
2	agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 310	A
1	agent de distribution de contenants	C	TECH	IB 318	A

1	chauffeur	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur	C	TECH	IB 328	A
1	chauffeur ripeur	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur ripeur	C	TECH	IB 303	A
3	ripeurs	C	TECH	IB 299	A
2	ripeurs	C	TECH	IB 303	A
1	ripeur	C	TECH	IB 328	A
1	agent d'entretien des contenants	C	TECH	IB 310	A
1	responsable pré-collecte	B	TECH	IB 436	A
1	responsable système management qualité	B	TECH	IB 347	A
1	assistant qualité des prestations	C	ADM	IB 299	A
1	comptable	B	ADM	IB 416	A
1	chargé de communication	A	ADM	IB 442	A
1	animateur	B	ANIM	IB 374	A

90

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emploi de l'article 47 de la Loi du 26 janvier 1984).

Technique et informatique (dont emploi de l'article 47

TECH : de la Loi du 26 janvier 1984)

ENV : gestion des déchets

COM : Communication.

CULT : Culturel.

CAB : Collaborateur de cabinet (article 110 de la Loi du 26 janvier 1984).

(3) Rémunération : Référence indice brut de la Fonction publique ou en € annuels bruts.

(4) Contrat : Motif du contrat (Loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,)ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.

3-2 : article 3, 2^{ème} alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel.

3-2 : article 3, 4^{ème} alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de - 2 000 habitants.

38 : articles 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47.

110 : article 110.

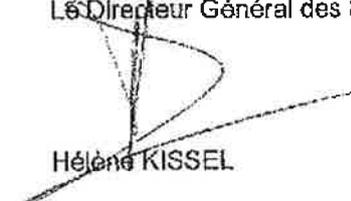
A : autres

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus --
PREFECTURE DE LA MOSELLE --
9 place de la Préfecture -- BP 71014 --
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 47 – Convention avec le Centre de Gestion de la FPT de la Moselle relative à la gestion des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour les agents de MM. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1	<div data-bbox="1069 784 1436 1019" style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>ARRIVÉE</p> <p>30 SEP. 2015</p> <p>Direction des Collectivités locales et des Affaires Juridiques</p> </div>
Point 48 – Mise à disposition de personnel de la Ville de Metz auprès de MM :	1	
48A : Gestion du système d'informations Finances.	1	
- Convention de mise à disposition.	1	
48B : Suivi et contrôle des régies de MM.	1	
- Convention de mise à disposition.	1	
Point 49 – Tableau des effectifs de MM. <i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
Point 50 – Dotation de Solidarité Communautaire – Exercice 2015. <i>Annexe</i> : Répartition financière par critères et par communes.	1	
	1	
 DeMetz - AR		
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL